



Aménagement interieur de ma cave

Par **mourad429**, le **15/10/2008** à **23:08**

Je suis actuellement gerante d'un restaurant et j'envisage de faire des travaux dans ma cave afin d'aménager mon intérieur (agrandir ma salle, de stocker la marchandise et surtout pour une obligation d'hygiène) comme l'ont fait la plupart des commerçants de ma rue. Cependant suite à la réception d'une lettre anonyme indiquant mon intention de faire ces travaux, la mairie s'y est opposée en me disant que c'était interdit. Ils m'ont fournie pour cela un article de leur plan de prévention du risque inondation (en me précisant que j'appartiens à la zone bleue): la construction de sous-sol ou le changement d'affectation des locaux situés en sous-sols pour un usage autre que le stationnement à l'exception des locaux et l'équipement liés à la prévention et la gestion des inondations. Toutefois, le changement d'affectation de locaux situés en sous-sol pourra être autorisé si ce changement conduit à améliorer la situation vis-à-vis du risque.

Que puis-je faire car je leur ai fait part de mon intention de contacter un avocat, ils ont pris peur, mais soutiennent tout de même leur point de vue, j'ai demandé également d'avoir un courrier écrit m'expliquant en détail cette interdiction, ils ont refusé.